

Délégués du Personnel

Réponses aux Réclamations SNU

Réunion du 19 janvier 2016

RH

1) Sortie anticipée Noël et jour de l'an

Il était prévu dans la note 2 heures de sortie anticipée pour tout agent présent l'après-midi.
Ces 2 heures se sont transformées en un complément d'heures pour atteindre 7h30.
Les agents arrivés à 8h00 se sentent lésés par rapport à ceux arrivés à 9h00.
Comment expliquez-vous cette interprétation de la note ?

Réponse : Note issue de l'accord national OATT. La durée de la journée est réduite à 5h30. Sur cette journée il n'est donc pas possible de faire des débit/crédit en deçà de 7h30 travaillées. L'établissement, qui reconnaît que la note n'était pas très claire, retravaillera cette dernière pour les années à venir.

2) Agents de droit public

Où trouve-t-on la fiche de poste « cadre appui gestion » ?

Réponse : L'établissement nous répond qu'il n'y a pas de fiche de poste mais un niveau d'emploi qui se trouve dans le référentiel statut public 2003.
Bon courage à celles et ceux qui veulent faire leur VIAP sans la fiche de poste !!!!

3) Services civiques

Quelles sont leurs activités ?
Peuvent-ils animer des ateliers ?
Si oui, sont-ils formés ?
Ont-ils un tuteur ?
Si oui, quel est son rôle ?
Existe-t-il un support pour formaliser l'accompagnement ?

Réponse : la fiche de poste a été présentée en C.E. Ils n'ont pas de formation à l'animation d'atelier, cependant, il est prévu qu'ils puissent présenter des ateliers sur l'utilisation des outils numériques mais en co-animation uniquement.
Ils ont un tuteur pour leur suivi.

4) EPA

Il a été évoqué au CE de novembre 2015 qu'une cinquantaine d'EPA n'ont pas été actés. Avez-vous vérifié ces EPA ? Avez-vous recensé les motifs ?
Le service RH a-t-il pris contact avec ces agents ?
Avez-vous comptabilisé le nombre d'agents ayant clairement écrit qu'ils ne validaient pas le contenu de leur EPA ? Y a-t-il des agents qui l'ont exprimé plusieurs années de suite ?
Le SNU demande à ce que le service RH prenne contact avec ces agents si cela n'a pas été fait.

Réponse : Il y a 2 motifs de non prise d'acte : date limite dépassée et non validation de l'EPA par l'agent.

Pour l'établissement le process de l'EPA fonctionne car il n'y a que 2% des EPA qui sont restés au stade de prise d'acte (EPA fait mais non validé par l'agent).

Si l'agent n'est pas d'accord avec le contenu de son EPA, il doit le valider en ajoutant des commentaires. Il faut savoir qu'un EPA non validé ne remonte pas au service RH.

Pas d'interrogation particulière de la part du service RH car la non prise d'acte n'est pas égale à un refus ou désaccord d'un EPA.

5) Entretiens de repositionnement

Pourquoi la décision de suspension des entretiens de repositionnement n'a-t-elle pas été diffusée sur l'intranet pour informer les agents alors que les ELD ont l'information depuis le 12 janvier ? Le SNU demande à ce que cette information soit diffusée.

Réponse : le 12/01/16 la direction a passé l'information par la ligne managériale. Charge à l'ELD de la transmettre aux agents.

Le SNU regrette qu'il n'y ait pas eu une information directe aux agents.

ORGANISATION

6) A aujourd'hui les demandeurs d'emploi ne peuvent plus s'inscrire au 39.49.

Ils sont renvoyés sur Pôle-emploi.fr.

Certains se retrouvent en difficulté pour s'inscrire.

Les agents ne sont pas informés. Que peut-on proposer à ces demandeurs ?

Réponse : L'inscription par le 3949 n'est plus possible depuis le 04/01/2016 (décision de la Direction Générale). Si le D.E. n'a pas d'informatique ou s'il n'est pas à l'aise avec l'informatique, il est orienté vers son site qui doit faire le nécessaire.

La direction va refaire une information mais quand ? Comment ? A qui ?

7) Bornes extérieures

Le SNU demande à ce que tous les sites soient équipés de bornes extérieures.

Réponse : Les bornes UNIDIALOG, dont le coût de maintenance est élevé, n'ont pas évolué. Nous vivons sur l'existant, il n'y a pas d'investissement prévu à ce jour sur ce matériel. Il n'existe rien sur le référentiel immobilier au niveau national.

Sur certains sites où elles ont été retirées, le SNU déplore ce service moindre qui provoque un flux plus important le matin et des mécontents.

8) Boîte aux lettres St-Lô

Les boîtes aux lettres dans le SAS de ST LO sont inaccessibles pour une personne en fauteuil.

Le SNU demande à ce que le problème soit résolu.

Réponse : La DAF va regarder ce point là.

A suivre...

9) "Stockage" des demandeurs d'emploi dans les SAS

Sur certains sites les demandeurs d'emploi convoqués ne peuvent pas entrer dans le hall pour attendre leur conseiller, mais doivent rester « parqués » dans le SAS et attendre que leur conseiller vienne les délivrer.

Le SNU demande à ce que les modalités de réception soient respectées ainsi que les demandeurs d'emploi.

Réponse : L'établissement reconnaît qu'en terme d'image et de qualité d'accueil ce n'est pas l'idéal mais confirme ne pas avoir donné de consignes particulières et n'était pas au courant de cette pratique.

Le SNU insiste sur le respect des demandeurs d'emploi et de leur accueil, d'autant plus qu'une telle pratique n'est pas conforme aux dispositions présentées au Comité d'Etablissement.

10) FICHES SUIVI D'ACTIVITE

Avec la fermeture des sites l'après-midi, une pression supplémentaire se met en place pour les agents avec l'arrivée de fiches de suivi d'activité.

La nouvelle version informatique aurait-elle supprimé tous vos outils de pilotage ?

Réponse : L'établissement n'est pas au courant de cette fiche de suivi et va se renseigner à savoir le pourquoi de cette fiche ? La durée ? Et à quoi sert-elle ?

Cependant il rappelle que l'ELD est libre de mettre en place toute action améliorant la qualité de service.

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

11) Questionnaire QVT

Pourquoi remplir un questionnaire Qualité de Vie au Travail alors que nous n'avons eu aucun retour du précédent ?

Aurait-il été perdu ?

Réponse : le questionnaire sert à alimenter la réflexion de la direction et du CHS-CT sur la qualité de vie au travail. Cela leur permet de mettre en place des plans d'action pour l'améliorer.

Cependant, il s'agit d'un "indicateur de la performance sociale" qui, pour le SNU, devrait être consultable par tout agent au même titre que les indicateurs opérationnels.

Pour la Direction, l'information aux agents sur les résultats n'est, à priori, pas utile et le SNU le déplore !!!!!

**LA PROCHAINE REUNION SE TIENDRA LE 23 FEVRIER,
MERCİ DE NOUS FAIRE REMONTER VOS RECLAMATIONS
AVANT LE 16 FEVRIER**

**Une adresse mail est à votre disposition pour toute
question ou réclamation : dpsnubn@gmail.com**

Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :

**Sandrine DUSSAUT, Sonia HAMARD, Marie-Joëlle LACOUR,
Jannick LE VIAVANT, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ,
Ludovic SOMON, Gilda VICO, Guylaine YON, Nuriyé YELKEN**